

Pour le service public le vote FO

PHOTOS F. BLANC



C'est parti pour les élections professionnelles dans la fonction publique. Quelque 5,2 millions d'agents publics votent le 6 décembre, certains dès le 29 novembre. Depuis septembre, FO, qui est la première organisation représentative à l'État et la troisième à la territoriale et dans le versant hospitalier, a expliqué la portée de ses revendications et privilégié les rencontres avec les agents. Ce sont eux qui chaque jour font vivre les services publics républicains.

D'ici le 6 décembre, « *il faut convaincre* » encore et encore résumait, le 26 novembre à Paris, Yves Kottelat (Fédération FO des personnels des Services publics et des services de Santé/SPS-FO). Il s'exprimait, comme d'autres secrétaires généraux de fédérations du secteur public, lors d'un meeting organisé par l'Union régionale FO d'Île-de-France (URIF-FO) dans le cadre de la campagne FO pour les élections dans la fonction publique. À ce rendez-vous, qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes à la Bourse du travail, participaient aussi des secrétaires confédéraux ainsi que le nouveau secrétaire général de la confédération FO, Yves Vey-

rier. Tous sont venus une nouvelle fois à la rencontre des agents avant un ultime meeting le 29 novembre à Niort (Deux-Sèvres). Depuis le coup d'envoi de la campagne FO le 11 septembre à Marseille, la Confédération a organisé une quarantaine de rendez-vous sur le territoire. Réunions, rassemble-



IL EST URGENT D'AUGMENTER LES SALAIRES DES AGENTS!

La demande d'une hausse générale et substantielle des salaires indiciaires des fonctionnaires demeure une revendication essentielle pour FO. Et pour cause. Le point d'indice - base pour le calcul des traitements/salaires indiciaires dans la fonction publique - est quasi gelé depuis 2010. Les agents ont juste reçu une augmentation minime et en deux temps, en juillet 2016 (+0,6%) et février 2017 (+0,6%). « Pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000, il faudrait une revalorisation du point de 18,7%! », expliquent les fonctionnaires FO, rappelant que la hausse ces dernières années des prélèvements sociaux a plombé les salaires/traitement non revalorisés.

De son côté, le gouvernement, qui a décidé un nouveau gel des salaires en 2019, tente d'imposer un système exacerbant la part de salaire au mérite. Il avait par ailleurs traîné les pieds en 2017 avant d'accepter, sous la pression syndicale, de FO notamment, de simplement compenser la hausse du taux de CSG au 1^{er} janvier dernier. Plus que jamais, l'interfédérale FO (UIAFP-FO) revendique donc une « *augmentation immédiate du point d'indice* », afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat, de contrer la tendance à une smicardisation des agents, mais aussi de ne pas compromettre définitivement, par le gel, le niveau des pensions de demain.

La revendication de vraies hausses de salaires et d'une revalorisation des grilles indiciaires renvoie à la contestation par FO du cadre contraint dans lequel l'évolution des salaires est désormais négociée. Concrètement, le cadre du Protocole

sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations. Le PPCR, « *machine à faire des économies* », rejeté par FO notamment, a été imposé le 30 septembre 2015 aux agents alors que ce protocole n'avait pas recueilli une approbation syndicale majoritaire, ainsi que l'escomptait le gouvernement.

PPCR : LA LOURDE CONTRAINTE

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, le PPCR, qui prétendait améliorer la progression des rémunérations des agents, impose en fait des négociations salariales triennales prenant en compte, qui plus est, des données macroéconomiques telles que la croissance, l'inflation ou encore, comme si c'était un gain salarial, l'évolution globale des salaires en fonction de l'ancienneté (GVT)... Le PPCR prétendait améliorer aussi le déroulement des carrières. Dans les faits, la rénovation des grilles indiciaires est étalée jusqu'en 2021, cela assorti d'un allongement de la durée des carrières ou encore d'une suppression des réductions de temps de service.

Le PPCR annonçait aussi l'intégration d'une partie des primes dans le traitement. Or, cette intégration « *insuffisante, insignifiante* » démontre surtout que « *la réforme PPCR ne coûte quasiment rien car les agents autofinancent les nouvelles grilles par des carrières plus longues, un avancement ralenti et des promotions limitées* ». FO demande une amélioration des grilles « *grâce à l'intégration pour tous de la moyenne des primes de chaque catégorie* ».

V. F.

ments, visites de sites de services publics... « *Nous avons rencontré des milliers de militants FO mais aussi des personnes non syndiquées intéressées par nos revendications* », explique Nathalie Homand, secrétaire confédérale au secteur de l'économie et du service public. « *Le vote FO a bien sûr un sens catégoriel* » pour l'aboutissement des revendications des agents. Il a aussi « *un sens pour la défense des services publics* », a appuyé Yves Veyrier.

FO POUR S'OPPOSER AUX CONTRE-RÉFORMES

Il y a quatre ans, le slogan de la campagne FO était « *Pas de République sans service public* ». Cette année, le slogan « *Avec FO, je défends le service public* » souligne le rôle des agents publics au cœur du fonctionnement des services. « *Pourquoi voter FO?* », lançait Christian Grolier (Fédération générale FO des Fonctionnaires/FGF-FO et interfédérale FO des Fonctionnaires/UIAFP-FO). Parce que « *l'indépendance syndicale n'a pas de prix* ». Par ses revendications et ses actions, FO est la voix qui s'élève contre les attaques envers les agents, tel le gel des salaires ou encore celles contenues dans les projets de contre-réformes (salaire au mérite, contractualisation des emplois, plan de départs...), y compris celui de créer pour tous les actifs un système universel de retraite par points. « *Ce système est incompatible avec le statut et la carrière* », fulminait Christian Grolier, fustigeant la volonté du gouvernement de détruire « *la grande garantie collective qu'est le statut général des fonctionnaires* » depuis 1946. Il faut « *empêcher la privatisation des services publics, du statut et des agents eux-mêmes. Empêcher que les structures des administrations soient détruites, que les garanties individuelles soient pulvérisées* », insistait de son côté Hubert Raguin (Fédération FO de l'Éducation/FNEC-FP-FO). Pour contrer tout cela? Le vote FO, du 29 novembre au 6 décembre.

Valérie Forgeront

HÔPITAUX : LA QUESTION DE LA GRÈVE NATIONALE EST POSÉE



La délégation FO-Santé reçue au ministère de la Santé le 15 novembre 2018.

RASSEMBLEMENTS DEVANT LES ARS

Parmi les nombreuses initiatives, à Strasbourg comme à Angers ou dans le Rhône, des rassemblements de militants se sont tenus devant les Agences régionales de santé en soutien aux délégations. À Périgueux (Dordogne), les militants et adhérents FO se sont rassemblés devant le centre hospitalier Saint-As-tier, après avoir battu le pavé dans le centre-ville.

À Paris, le rendez-vous au ministère a été l'occasion pour les militants FO de déposer les 10000 signatures recueillies dans le cadre d'une

pétition nationale en faveur de la titularisation des contractuels à l'hôpital public.

Aucune réponse concrète n'a été apportée aux revendications nationales du syndicat. « Nous avons notamment demandé le retrait d'un plan d'économies de 1,2 milliard d'euros, qui menace 30000 postes. Il nous a été répondu que tout le monde devait participer à une modification profonde du système », relate Luc Delrue, secrétaire fédéral FO-Santé. Localement, les syndicats FO vont maintenant rendre compte à leurs adhérents et aux personnels des réponses apportées – ou pas – par les pouvoirs publics.

FO-Santé lance d'ores et déjà un avertissement,

si les revendications restaient lettre morte : « La préparation d'une grève nationale de tous les hôpitaux, de tous les Ehpad est posée pour défendre nos statuts, nos conditions de travail, les postes, notre pouvoir d'achat et le service public », écrit-elle. Pour FO, il est hors de question d'accompagner la destruction des hôpitaux et le plan Santé 2022, qui en est le « bras armé ».

Dans cette attente, les mobilisations locales se poursuivent. Avec succès souvent, comme à l'hôpital de Vierzon (Cher), où FO et les autres syndicats, en grève depuis juin, viennent d'obtenir l'abandon de la fermeture de blocs opératoires et de la maternité, ou à l'hôpital de Niort, où FO a décroché 100 titularisations de contractuels et 200 passages de CDD en CDI à l'issue d'une grève de 66 jours avec occupation du site.

Françoise Lambert

Les syndicats FO de la santé et du médico-social ont déposé leurs revendications auprès des Agences régionales de santé le 15 novembre. Sans prise en compte des revendications, FO-Santé pose la question d'une grève nationale de tous les hôpitaux et Ehpad.

L'initiative nationale lancée par la fédération FO-Santé a fait carton plein le 15 novembre. Dans une vingtaine de villes, les syndicats FO des hôpitaux et des Ehpad ont porté leurs revendications auprès des Agences régionales de santé (ARS) et des préfetures. À Paris, une délégation a été reçue au ministère de la Santé. Objectif : obtenir des réponses précises, région par région, établissement par établissement, sur des revendications portant sur les moyens financiers et humains, les conditions de travail, la titularisation des contractuels, la qualité des soins. Mais aussi parfois sur l'avenir de certains hôpitaux ou services, comme la maternité de l'hôpital du Blanc (Indre), fermée à la mi-octobre en dépit d'une large mobilisation des personnels hospitaliers, des élus et de la population. Ou celle de Bernay (Eure), contre la fermeture de laquelle FO a déposé le 9 novembre des recours auprès du tribunal administratif de Caen.



DES MÉDECINS À DEUX VITESSES ?

Les médecins titulaires d'un diplôme hors Union européenne ont manifesté le 15 novembre devant le ministère de la Santé à Paris pour demander leur régularisation, alors que l'exercice de 1000 des 4000 praticiens concernés est menacé à partir du 1^{er} janvier 2019. Le mouvement, organisé par leur syndicat PADHUE, était soutenu par le Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO). Ce dernier demande « le respect des engagements donnés » par le ministère et « l'établissement d'une procédure pérenne et des conditions claires lors du recrutement » de ces praticiens.

« LES FONCTIONNAIRES N'ONT PAS À ÊTRE EXPÉDIÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ! »

La mobilité des fonctionnaires est l'un des projets de réformes lancés par le gouvernement. Il s'agit d'accroître cette mobilité entre les trois versants de la fonction publique, mais aussi de « proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ». Concrètement, le gouvernement vise (un projet de loi devrait être présenté au premier semestre 2019) à organiser le départ « volontaire » de fonctionnaires vers le privé. Il propose diverses mesures (dont la possibilité de percevoir des allocations de chômage) censées être plus alléchantes que l'indemnité de départ créée en 2008 à l'État et qui, en dix ans, n'a séduit que quelques centaines de fonctionnaires.

Le projet « s'inscrit dans une logique libérale de management issu du privé », s'insurgent trois syndicats, dont FO, qui début octobre ont claqué la porte d'une réunion mobilité avec le gouvernement. Celui-ci prévoit que la dématérialisation des démarches administratives et les restructurations de services auront pour conséquences des suppressions de postes pouvant entraîner des départs. Cela ressemble fort à une mobilité forcée plutôt que choisie ou prétendument « volontaire ». L'exécutif a d'ores et déjà annoncé la suppression de 120 000 emplois d'ici à 2022 dans la fonction publique dont 50 000 à l'État.

FO DIT NON À LA MOBILITÉ CONTRAINTE

Si une récente étude du ministère du Travail (Dares) indique que les fonctionnaires changent peu de métier, FO rappelle que « selon le statut général des fonctionnaires, le

grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent ». Pour l'interfédérale UIAFP-FO, les fonctionnaires « n'ont donc pas à être expédiés dans le secteur privé. Ils n'ont pas non plus à subir une réorientation professionnelle, supprimée par la loi Déontologie d'avril 2016 ».

Le gouvernement annonce toutefois la création en 2019 d'une agence de reconversion, sur le mode de celle destinée aux armées. Agence dédiée à un secteur très spécifique par certaines de ses conditions d'emploi, Défense mobilité se félicite d'assurer chaque année le retour à la vie civile - vers le secteur privé par exemple - de 14 000 militaires ou personnels civils des armées via des conseils, des formations... Osant le paradoxe, l'agence propose aussi d'orienter les agents de la défense vers les autres secteurs de la fonction publique.

Lesquels suppriment leurs propres emplois.

Le secteur de la défense a perdu quant à lui 54 000 postes civils et militaires entre 2007 et 2012 et compte aujourd'hui moins de 60 000 personnels civils. Ils revendiquent une augmentation des salaires ou encore l'amélioration des conditions de travail et des carrières, souligne FO, rappelant que « la restructuration permanente du ministère des Armées et de l'État porte gravement atteinte à l'environnement professionnel et familial des personnels civils ». Les personnels civils de la défense « s'opposent » aussi « à la politique de non-remplacement systématique des fonctionnaires ». Bref, qu'ils relèvent de la défense ou des autres ministères, les fonctionnaires revendiquent non pas un plan de départs mais le maintien de tous les emplois publics.

Valérie Forgeront

FO REVENDIQUE TOUJOURS UN DÉBAT SUR LES BESOINS EN TERMES DE MISSIONS PUBLIQUES

Le Congrès confédéral qui se tenait à Lille du 23 au 27 avril 2018 a réaffirmé la place des services publics au sein de la République.

« Le Congrès se prononce [...] contre le désengagement de l'État de ses missions et obligations qui, sous couvert de transferts de missions publiques au secteur privé et associatif, agences, groupements d'intérêt public, ou encore sociétés publiques locales, conduisent à accroître les inégalités territoriales, et portent en germe la destruction du statut. »

« Le Congrès demande que le champ des services publics soit maintenu dans ses missions actuelles et étendu en prenant en considération les nouveaux besoins émergents, tels que la dépendance ou le numérique. »

« Le Congrès revendique qu'un réel débat soit mené sur les besoins en termes de missions publiques. Ce débat, toujours annoncé, jamais tenu, doit être le préalable à toute évolution des services publics dans les trois versants de la fonction publique. »